

Crédit acheteur couvert par la SERV – En bref

Qu'est-ce qu'un crédit acheteur ?

Dans le cadre d'un crédit acheteur couvert par la SERV, Xport Finance AG (XFi) finance directement l'opération d'exportation pour le compte de l'acheteur étranger de l'exportateur suisse. XFi accorde à l'importateur un crédit correspondant en règle générale à jusqu'à 85 % de la valeur du contrat d'exportation. Une partie des frais de financement peut également être intégrée dans le crédit. L'obligation de paiement de l'emprunteur au titre du contrat de crédit acheteur est juridiquement indépendante du contrat de livraison.

Valeur ajoutée pour les exportateurs suisses

XFi accompagne les exportateurs dès les premières phases du processus de vente. Cela comprend notamment l'émission d'une offre de financement indicative que l'exportateur peut joindre à son offre commerciale. Cette approche proactive renforce la compétitivité des entreprises suisses et augmente les chances de conclure des affaires avec succès.

Caractéristiques du produit

- SERV assure en faveur de XFi le risque de non-paiement de l'importateur (risque de ducroire).
- Les risques politiques et les risques de transfert sont également couverts.
- Taux de couverture maximal : 95 % du montant du crédit en cours (intérêts inclus).
- Pour les crédits d'une durée de deux ans ou plus, les règles du Consensus OCDE s'appliquent (par ex. acompte minimum de 15 %).
- Un contrat de crédit entre l'importateur et XFi règle les modalités de financement, de remboursement et les sûretés.
- L'exportateur reçoit ses paiements directement de XFi conformément aux conditions du contrat de livraison – ce qui lui offre une sécurité de paiement indirecte.

Déroulement d'un crédit acheteur

1. Conclusion du contrat d'exportation entre l'exportateur et l'importateur ; l'importateur verse l'acompte conformément au contrat et au Consensus OCDE.
2. XFi procède à une analyse de crédit et soumet à la SERV une demande d'assurance pour le crédit acheteur.
3. Après décision positive de la SERV : émission de la police SERV en faveur de XFi.
4. Conclusion du contrat de crédit acheteur entre XFi et l'importateur.
5. Production, livraison et facturation conformément au contrat de livraison.
6. XFi règle directement les factures du fournisseur à l'exportateur en débitant le crédit acheteur en conséquence (pour autant que cela soit conforme aux CGA de la SERV)
7. L'importateur rembourse le crédit acheteur à XFi conformément au contrat de crédit.

